

Protection des données à caractère personnel

Contexte

Dans le cadre de sa mission et de ses obligations de service public, ainsi que dans les activités liées à cette mission principale, ORES par l'intermédiaire de ses collaborateurs (internes et externes) est amenée à collecter et traiter les données à caractère personnel de ses clients ou d'autres personnes physiques avec lesquelles elle interagit. ORES traite également les données de ses collaborateurs (internes ou externes).

Collecter et traiter des données à caractère personnel implique de prendre des mesures techniques et organisationnelles pour garantir une utilisation de ces données qui soit respectueuse des droits et libertés et de facto de de la vie privée des personnes concernées. La Protection des données passe par l'application de la Politique de sécurité d'ORES (consultable dans les annexes de ce code). Le respect de la vie privée et la protection des données sont à la fois le résultat d'une obligation légale mais aussi un enjeu moral et éthique.

Protéger les données collectées, c'est l'affaire de chacun. Nous partageons en effet tous cette responsabilité : la manière dont nous collectons, stockons et utilisons les données personnelles est un facteur crucial pour le maintien de la confiance et pour le respect de la Loi.

Le RGPD (complété par sa loi cadre du 31 juillet 2018) est l'outil dont s'est doté le législateur afin d'encadrer la protection des données, il pose un certain nombre de principes et crée le rôle du DPO (Data Protection Officer) comme sentinelle du respect de la protection des données des personnes concernées.

L'engagement d'ORES d'agir en conformité avec ces textes est matérialisé dans la Politique de Vie Privée qui est validée chaque année par le Comité de Direction.

L'objectif ultime de ces règles est de rendre aux personnes concernées la maîtrise de leurs données à caractère personnel et la garantie que ces données sont correctement collectées, utilisées et protégées.

ORES est un responsable du traitement des données attentif

- ORES ne traite aucune donnée en dehors des bases légitimes de traitement (mission et obligations de service public, exécution des contrats, exceptionnellement consentement...). Les données seront donc collectées pour un but bien déterminé et légitime et ne seront jamais utilisées pour un but incompatible avec cette finalité initiale.
- ORES est transparente : elle fait en sorte que les individus soient clairement informés de l'utilisation qui est faite de leurs données dès leur collecte. Les données ne sont jamais collectées à leur insu. Cette transparence s'effectue principalement au moyen des Notices de Vie Privée (l'une à l'attention des Clients et l'autre à l'attention des membres du personnel).
- ORES informe les personnes de leurs droits et de la manière de les exercer et facilite l'exercice de ces droits par les citoyens, notamment par la mise en place d'une adresse dédiée (rgpd@ores.be).
- ORES travaille à fixer des durées de conservation et d'archivage de manière à ne pas détenir de données plus longtemps que nécessaire ou légalement prescrit.

- ORES veille à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates et adaptées au risque afin de garantir la sécurité des données qui lui sont confiées. Notamment ORES prend en compte les possibles impacts de l'utilisation des nouvelles technologies comme le compteur communicant ou l'intelligence artificielle.
- ORES s'assure que les tiers auprès desquels elle obtient des données personnelles ou qui les collectent, les stockent ou les utilisent pour son compte partagent ses normes en matière de protection des données.
- ORES considère la mise en conformité comme une démarche continue, rien n'étant gravé dans le marbre et tout dépendant du respect au quotidien par les collaborateurs d'ORES des principes et des mesures mises en œuvre.

Le collaborateur d'ORES est un acteur responsable

S'il importe, de rester discret tout au long de l'exercice de nos missions, de plus en tant que collaborateur d'ORES nous:

- ne traitons et consultons que les données vraiment nécessaires pour atteindre nos objectifs. S'il a accès à des données qui ne nous sont pas nécessaires, nous ne les consulterons pas et vérifierons, le cas échéant, avec notre hiérarchie si les accès sont bien adaptés à la fonction et ne doivent pas être revus.
- faisons part **sans aucun délai** de nos préoccupations lorsque nous soupçonnons une perte de confidentialité de données ou un problème ou une anomalie ayant trait aux données personnelles que nous traitons ou dont nous avons connaissance.
- Consultons le SPOC RGPD (ou Le DPO dès lors que nous avons un doute sur la manière de traiter ou sur l'opportunité de collecter une information personnelle. (NB : les données de contact de ces personnes se trouvent sur le RGPD corner)
- sommes particulièrement prudents lorsque nous intervenons sur des données sensibles (données relatives à la santé, l'origine ethnique, les convictions politiques, l'appartenance syndicale, les croyances, les préférences sexuelles, le casier judiciaire.)
- nettoyons régulièrement les données contenues dans notre boîte mail ou sur Augias
- anonymisons les données partagées dès que cela est possible
- ne dupliquons pas les données qui sont à sa disposition sur toute une série de support
- sommes attentifs dans le partage d'écrans

Où trouver plus d'information:

[RGPD Corner - Accueil \(sharepoint.com\)](#)

Où déposer vos questions :

rgpd@ores.be

Urgences : contactez le DPO :

Vinciane.royez@ores.be ou 0475/ 63 59 06